



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-120 bis**

Publié le 18 mars 2022

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise



**Arrêté du 18 mars 2022
portant nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance
Le ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la décision du Préfet de la région Hauts-de-France de désignation des Personnes Qualifiées en date du 9 mars 2022 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

1 / En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Monsieur Florian DELATTRE

Madame Valérie MICHEL

Suppléants :

Madame Marianne DIARRASSOUBA

Monsieur Laurent LEGER

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Madame Fabienne CAILLEUX

Monsieur Bruno STENECK

Suppléants :

Madame Eve ALGUEMI

Monsieur Nicolas VILMIN

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Thomas CNOCKAERT

Madame Maud CORMONTAGNE

Suppléants :

Monsieur Yvan CAYER

Madame Céline COTU

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Pascal DELAYEN

Suppléant :

Monsieur Jérôme AMORY

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Madame Anne-Marie DA COSTA

Suppléant :

Monsieur Franck DA COSTA

2 / En tant que représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Marc CANGELOSI

Madame Amélie TULLIEZ

Suppléants :

Monsieur Arnaud GIRAUDON

Madame Pascale GUILLON DELLIS

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Madame Bernadette GUY-COICHARD

Madame Christine SOUCHON

Suppléants :

Madame Valérie HASSANI

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Madame Catherine BAPTISTE

Suppléant :

Monsieur Lionel HASCHER

3 / En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Madame Maïmouna M'BAYE

Suppléant :

Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité (U2P)

Titulaire :

Madame Mercedes POTTIER

Suppléant :

Sur désignation de la Fédération Nationale des Autos-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaire :

Suppléant :

4 / En tant que représentants des associations familiales

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaires :

Madame Emmanuelle GUILLAUME MONNERY

Madame Caroline HENRY

Monsieur Julien LEONARD

Monsieur François NORET

Suppléants :

Madame Félicité BUKATARI

Monsieur Eric DESSY

Monsieur Pol-Henri MINVIELLE

Madame Florence NARCYZ

5 / En tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'activité de l'organisme

Monsieur Alain DEHAUDT

Madame Virginie JOLY

Monsieur Yannick MONE

Madame Céline PICHON

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 20 mars 2022 et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 mars 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la
Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.